

Le 15 septembre 2026

Accompagner la transition écologique des artisans : la CMA lance un appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités de quatre départements

Énergie, ressource en eau, changement climatique : les entreprises artisanales font face à des enjeux qui concernent directement leur activité et leur territoire. Pour agir concrètement à leurs côtés, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de leurs groupements en Haute-Savoie, Haute-Loire, dans le Puy-de-Dôme et l'Ain. Les collectivités intéressées ont jusqu'au 16 novembre 2026 pour déposer leur candidature.

Des enjeux réels pour les entreprises et les collectivités

Hausse des coûts de l'énergie, tensions sur la ressource en eau, sécheresses, canicules, inondations... Les TPE artisanales sont directement exposées aux conséquences économiques et environnementales de ces évolutions et aléas climatiques. Elles disposent pourtant souvent de peu de temps, de moyens ou d'expertise technique pour y faire face.

Pour les collectivités aussi, l'enjeu est concret : **maintenir un tissu économique de proximité, préserver les emplois locaux et renforcer la résilience de leur territoire.**

C'est dans ce contexte que la CMA Auvergne-Rhône-Alpes lance cet appel à manifestation d'intérêt afin de construire, avec les territoires volontaires, des programmes d'accompagnement adaptés aux besoins de leurs entreprises artisanales.

Un programme construit avec chaque territoire

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est d'aller plus loin que les interventions ponctuelles déjà en place, en concentrant les moyens humains, financiers et de communication sur les territoires retenus.

1/3

Contact presse :

Camille MAINDON
04 72 43 51 64
camille.maindon@cma-auvergnerhonealpes.fr

L'Artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes est une communauté de 238 500 entreprises artisanales, 321 400 salariés et 21 600 apprentis.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes agit cœur des territoires, dans 24 agences avec ses 300 élus de proximité et l'expertise de ses 600 collaborateurs. Sa raison d'être ? Faire naître les passions, faire grandir les projets, les entreprises, les compétences et les territoires.

La CMA apporte son expertise et sa connaissance des TPE et PME pour construire, avec chaque collectivité, un programme adapté aux enjeux locaux. Cette démarche peut notamment compléter les actions déjà engagées dans le cadre d'un Plan climat-air-énergie territorial, d'une démarche Territoire Engagé Transition Écologique ou d'une stratégie locale de transition écologique et de développement économique.

Chaque territoire candidat peut choisir de travailler sur une ou plusieurs des trois thématiques proposées :

- **la transition énergétique et la décarbonation**, pour agir notamment sur les consommations, les coûts énergétiques et les émissions ;
- **la sobriété hydrique**, pour aider les entreprises à réduire leurs consommations d'eau et à mieux anticiper les tensions sur la ressource ;
- **l'adaptation au changement climatique**, pour identifier les vulnérabilités des entreprises et les aider à préparer leur activité face aux différents aléas climatiques.

Des actions concrètes auprès des entreprises artisanales

Selon les besoins identifiés sur le territoire, plusieurs formats d'intervention peuvent être combinés : actions de sensibilisation, réunions et webinaires, diagnostics individuels en entreprise, ateliers, formations ou parcours collectifs.

Les diagnostics permettent notamment d'aboutir à un plan d'actions précis, avec une estimation des gains économiques et environnementaux. Selon les thématiques, la CMA peut également accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leurs projets et le montage de dossiers d'aides.

Cette approche s'appuie sur l'expérience acquise par la CMA depuis 2002 auprès des TPE artisanales et sur son réseau de conseillers spécialisés dans la transition écologique.

Collectivité et CMA : un engagement commun

Le programme repose sur une collaboration étroite entre la collectivité retenue et la CMA. La collectivité participe notamment à l'identification et à la mobilisation des entreprises de son territoire, à la promotion des dispositifs et mobilise les moyens humains, financiers et techniques nécessaires au programme.

2/3

Contact presse :

Camille MAINDON
04 72 43 51 64
camille.maindon@cma-auvergnerhonealpes.fr

L'Artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes est une communauté de 238 500 entreprises artisanales, 321 400 salariés et 21 600 apprentis.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes agit cœur des territoires, dans 24 agences avec ses 300 élus de proximité et l'expertise de ses 600 collaborateurs. Sa raison d'être ? Faire naître les passions, faire grandir les projets, les entreprises, les compétences et les territoires.

De son côté, la CMA s'engage à mobiliser les moyens humains nécessaires pendant toute la durée du projet, à animer et coordonner les dispositifs, à mobiliser les artisans du territoire, à participer à la communication et à réaliser un bilan technique et financier de l'action. Pour faciliter leur déploiement, la CMA peut également mobiliser des cofinancements de l'ADEME, des Agences de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et Loire-Bretagne ainsi que des Certificats d'économies d'énergie, notamment via le dispositif Mon Parcours Économie d'Énergie.

Les collectivités ont jusqu'au 16 novembre pour candidater

Pour candidater, les collectivités doivent transmettre un courrier motivé signé par la présidence de l'EPCI ou le représentant légal du groupement, accompagné d'un court document technique précisant les motivations du territoire, la ou les thématiques choisies, le territoire ciblé et le financement que la collectivité peut mobiliser.

Les candidatures seront notamment examinées au regard des enjeux du territoire, de l'ambition du projet et de sa capacité à répondre aux besoins des entreprises artisanales. Les actions de transition écologique déjà engagées, leur complémentarité avec les dispositifs locaux et la capacité de la collectivité à mobiliser les entreprises seront également prises en compte.

Les dates à retenir

- Septembre 2026 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
- 16 novembre 2026 : clôture des candidatures
- 15 décembre 2026 : décision de la CMA territoriale
- À partir de janvier 2027 : contractualisation et lancement des actions

Contact presse :

Camille MAINDON
04 72 43 51 64
camille.maindon@cma-auvergnerhonealpes.fr

L'Artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes est une communauté de 238 500 entreprises artisanales, 321 400 salariés et 21 600 apprentis.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes agit cœur des territoires, dans 24 agences avec ses 300 élus de proximité et l'expertise de ses 600 collaborateurs. Sa raison d'être ? Faire naître les passions, faire grandir les projets, les entreprises, les compétences et les territoires.